

<http://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-La-Loire-preavis-de-greve,4202.html>



Pays de La Loire : préavis de grève

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

A Monsieur le Directeur Général [DGER](#) 1, ter Avenue de Lowendal 75007 PARIS

Le préavis en pdf

Paris le 30 juin 2016

Objet : De pot de pre avis de gre ve reconductible en re gion Pays de la Loire

Monsieur Le Directeur Général ;

Par la pre sente, le SNETAP-[FSU](#) et le SYAC [CGT](#) de posent, a la demande des Personnels des [EPLEFPA](#) de la re gion des Pays de la Loire, un pre avis de gre ve pour la semaine allant du jeudi 1er septembre 2016, jour de la rentre e, au jeudi 8 septembre.

Les conditions, aujourd'hui connues, de la rentre e 2016 sont pour les agents du Service Public , les personnels des EPLEFPA , les apprenants , les parents de la re gion des Pays de la Loire inacceptables.

Le manque de moyen rend le Service Public exsangue et ne lui permet plus de fonctionner.

Ce manque de moyens se traduit par une incapacite a accueillir dans plusieurs e tablissements (CHATEAU GONTIER, LA ROCHE SUR YON...) les e le ves redoublants alors que le redoublement est de droit.

Ce manque de moyens se traduit par une incapacite a accueillir dans plusieurs e tablissements (LAVAL, ROUILLON LUCON PETRE...) des e le ves qui en font la demande tant dans la filie re ge ne rale que dans la filie re technologique ou professionnelle alors que l'acce s au Service Public d'e ducation est un droit.

Ce manque de moyens se traduit, malgre l'augmentation constante des effectifs d'e le ves et d'internes dans plusieurs e tablissements (ROUILLON...), par une stagnation du nombre d'assistants d'e ducation affecte s dans les EPLEFPA de la re gion des Pays de la Loire entrainant des menaces re elles pour la se curite de ces jeunes, alors que la se curite est un droit.

Ce manque de moyens se traduit aussi par une absence persistante de financement pour la moindre option facultative dans la re gion, alors que ces options sont facultatives pour les e le ves et en aucun cas pour les e tablissements et que l'acce s a un enseignement de qualite est un droit.

Ce manque de moyens se traduit par le refus d'obtenir des personnels de sante dans tous les e tablissements de la re gion (notamment au lyce e du Grand Blotterreau) alors que la sante a l'e cole est un droit.

Ne doutant pas de l'attention que vos services sauront porter a cette situation qui ne saurait perdurer davantage. Le SNETAP-FSU, [SUD-RURAL](#) Equipement le [SYAC-CGT](#) demandent donc que les moyens ne cessaires a l'application du droit soient attribue es a la re gion Pays de la Loire afin que les missions du Service Public puissent e tre remplies. Dans l'attente, veuillez agre er, Monsieur le Directeur Ge ne ral, l'expression de nos salutations distingue es.

Fre de ric Chassagnette, Secre taire Ge ne ral adjoint du SNETAP-FSU